

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 juin 2026

DISPOSITIFS MIS EN PLACE A L'OCCASION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DIMANCHE 21 JUIN 2026

Le dimanche 21 juin 2026, la 45^e édition de la Fête de la Musique est organisée sur l'ensemble de l'agglomération parisienne où de nombreux concerts se tiennent en différents lieux de rassemblement. A cette occasion, la préfecture de Police déploie un dispositif de sécurisation adapté afin de prévenir tout trouble à l'ordre public et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, sur la voie publique comme dans les transports en commun. Un dispositif judiciaire vient compléter cette organisation.

Afin que la soirée demeure une fête pour le plus grand nombre, le préfet de Police, conformément aux instructions du ministre de l'Intérieur, demande aux forces mobilisées réactivité et fermeté.

Par ailleurs, depuis le début de l'épisode de fortes chaleurs, le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, suit avec attention l'évolution de la situation et dialogue avec les organisateurs d'événements en plein air à Paris, responsables de leur tenue dans les conditions de sécurité requises. Aussi, il leur a, notamment, été demandé de renforcer leur dispositif prévisionnel de secours. Les préfets de département de petite et grande couronnes ont fait de même. Deux événements sportifs en plein air à Paris ont fait l'objet d'un arrêté d'interdiction du préfet de Police. Une dizaine d'autres ont été annulés par les organisateurs, après échanges avec les autorités.

Demain, dimanche 21 juin, à partir de 12h00, la région Ile-de-France est placée par Météo France en vigilance canicule rouge. Aussi, le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, a passé le Centre Opérationnel Zonal (COZ) en posture de suivi renforcé, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, ainsi que les préfectures de département. L'ensemble des acteurs sont mobilisés : services de l'Etat, collectivités territoriales, professionnels de santé, associations agréées de sécurité civile, opérateurs de réseau...

Le préfet de Police, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris, rappelle qu'en période de fortes chaleurs la vigilance et l'anticipation des organisateurs, comme des participants, constituent des impératifs essentiels pour garantir le bon déroulement des événements et la protection de tous.

Au total, 4 800 policiers et gendarmes ainsi que 2 500 pompiers de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris sont engagés le dimanche 21 juin sur l'agglomération parisienne. Afin de prévenir les risques de noyades, les moyens nautiques sont renforcés avec 10 bateaux de la Brigade Fluviale et 8 bateaux à la disposition de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

A l'occasion de cet événement festif, une attention particulière sera également portée à la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles. Les services judiciaires de chaque commissariat parisien auront toute la nuit un enquêteur dédié à l'accueil des victimes de ces infractions.

En complément, un dispositif « safe place » est mis en place par la Ville de Paris sur le parvis de l'Hôtel de Ville de 16h00 à 02h00.

Les animations musicales devront prendre fin à 00h30 afin de concilier la fête et le respect de la qualité de vie des habitants une veille de semaine.

Police administrative

Dans le cadre du dispositif déployé dimanche 21 juin, le préfet de Police a pris un ensemble de mesures au titre de ses pouvoirs de police administrative.

Ainsi, sur le ressort de Paris et des 3 départements de la petite couronne, depuis samedi 20 12h00 et jusqu'à lundi 22 juin 08h00, sont interdits :

- le transport et la distribution de carburant dont le gaz inflammable dans des conteneurs individuels sont interdits (arrêté n°2026-00747) ;
- sont également prohibés, le port et le transport, sans motif légitime, d'armes et d'objets pouvant constituer une arme (arrêté n°2026-00748) ;
- de la même façon, sont interdits la cession, à titre onéreux ou non ; le port et le transport par des particuliers des artifices de divertissement de la catégorie F4, ainsi que celles des articles pyrotechniques des catégories T2 et P2 ; l'achat, la vente, la détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement de catégories F2 et F3 figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 17 décembre 2021 (arrêté n°2026-00749) ;

De plus, afin de prévenir tout risque de chutes dans l'eau, voire de noyades dans la Seine, les rassemblements, cortèges et défilés non déclarés sont interdits sur les quais bas du dimanche 21 juin 2026 à 15h00 au lundi 22 juin 2026 à 08h00. Ces mesures concernent la rive droite de la Seine du Quai Henri IV jusqu'au Quai des Tuileries inclus ainsi que la rive gauche du Quai de la Tournelle jusqu'au Quai Malaquais inclus.

Au sein de ce périmètre, sont également interdits : le port et le transport de tous objets susceptibles de constituer une arme, d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, de conteneurs individuels de matières dangereuses ainsi que d'équipements de protection destinés à mettre en échec tout ou partie des moyens utilisés par les représentants de la force publique (arrêté n°2026-00771).

La consommation d'alcool sur la voie et dans les espaces publics est interdite du dimanche 21 juin à 07h00 au lundi 22 juin à 07h00 (arrêté à venir).

Par ailleurs, en complément des dispositifs de vidéoprotection, la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs sont autorisés :

- dans le secteur de République du dimanche 21 juin à 10h00 au lundi 22 juin à 01h00 (arrêté n°2026-00775 – annexe n°1) ;
- le long des quais de Seine du dimanche 21 juin à 18h00 au lundi 22 juin à 01h00 (arrêté n°2026-00772 – annexe n°2) ;
- dans le secteur des Halles du dimanche 21 juin à 18h00 au lundi 22 juin à 02h00 (arrêté n°2026-00765 – annexe n°3).

Dispositif de circulation

Afin d'assurer le bon déroulement de ces festivités ainsi que la sécurité du public et des participants, la circulation motorisée est interdite dans certaines voies et portions de voies de la Capitale :

- dans le quartier Odéon, dans le 6^{ème} arrondissement de Paris, du dimanche 21 juin 2026 à 14h00 au lundi 22 juin 2026 à 02h00 (arrêté n°2026-00753) ;
- le long du canal Saint-Martin, dans le 10^{ème} arrondissement de Paris, du dimanche 21 juin 2026 à 15h00 au lundi 22 juin 2026 à 05h00 (arrêté n°2026-00754) ;
- dans les quartiers de la Porte Dauphine et de Chaillot, dans le 16^{ème} arrondissement de Paris, le dimanche 21 juin 2026 de 15h00 à 22h00 (arrêté n°2026-00768) ;
- dans le quartier du Marais, à Paris Centre, du dimanche 21 juin 2026 à 16h au lundi 22 juin 2026 à 02h30 (arrêté n°2026-00764) ;
- dans le secteur de la Place de la Bastille, à Paris Centre, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements de Paris, du dimanche 21 juin 2026 à 17h00 au lundi 22 juin 2026 à 02h00 (arrêté n°2026-00767).

En complément, la Ville de Paris piétonnise les secteurs suivants : Butte Montmartre (18e), Douai (9e), Boudreau (9e), St Sulpice quartier de la Monnaie (6e), Saint-Victor (5e), Contrescarpe-Mouffetard (5e), Butte-aux-Cailles (13e), Bastille (11e) et Roquette-Lappe (11^e).

Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités et la RATP assurent un service exceptionnel au cours de la soirée :

- Les lignes de métro 1, 2, 4, 6, 9 et 14 ainsi que les lignes de RER A, B, C, D et E circulent toute la nuit en desservant certaines stations au-delà de la fin du service habituel.

- Les lignes de transilien H, J, L, N, P et R (uniquement entre Melun et Montereau) ainsi que la ligne de tramway T4 circulent toute la nuit (entre Aulnay-sous-Bois, Bondy et l'Hôpital de Montfermeil).
- Le réseau Noctilien, en service de 00h30 à 05h30, sera également adapté cette nuit-là en fonction des contraintes de circulation, des périmètres de sécurité et en complément du réseau ferré (métro, trains et RER).

Il convient de suivre les itinéraires recommandés par Ile-de-France Mobilités sur son application dédiée et de rester attentif aux annonces faites par la préfecture de Police, notamment via son compte X (@prefpolice, <http://x.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

Recommandations de sécurité publique :

- Adoptez un comportement mesuré en toutes circonstances ;
- En groupe, veillez les uns sur les autres ;
- Évitez tout comportement dangereux à proximité des bords de Seine. Ne sautez pas dans l'eau et restez vigilants aux abords des quais et des berges afin de prévenir les risques de noyade ;
- Soyez vigilants, ne laissez pas les pickpockets gâcher votre fête (ne rangez pas votre téléphone ou votre portefeuille dans la poche arrière de votre vêtement, fermez votre sac) ;
- N'achetez pas d'objet ou de marchandises auprès d'un vendeur à la sauvette : la pratique est interdite, la traçabilité et la qualité du produit acheté ne sont pas garanties ;
- Anticipez votre retour en choisissant à l'avance la solution pour rentrer chez vous en toute sécurité ;
- En cas de difficultés, appelez le 17 (police) ou le 18 (sapeurs-pompiers).

Recommandations de santé publique :

- Hydratez-vous régulièrement sans attendre la sensation de soif ;
- Mangez en quantité suffisante et régulièrement en privilégiant les aliments crus et plats froids ;
- Portez des vêtements amples, légers et clairs, une casquette ou un chapeau, et des lunettes de soleil et appliquer une protection solaire ;
- Limitez l'exposition à la chaleur en recherchant des zones ombragées, aérées ou équipées de systèmes de brumisateurs ;
- Retrouvez l'ensemble des recommandations de l'ARS sur : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/fortes-chaieurs-et-canicule-comment-se-proteger>.

Contact presse

Préfecture de Police

Mél : ppcom@interieur.gouv.fr